



Vernier/Ostermundigen/Berne, le 1^{er} octobre 2026

La nouvelle réglementation sur le 30 km/h entre en vigueur aujourd'hui

Près de cinq ans après le dépôt de la «motion Schilliger», les nouvelles modifications d'ordonnances relatives au 30 km/h entrent en vigueur aujourd'hui. Le TCS et l'ACS se sont engagés, tout au long du processus politique, en faveur d'une mise en œuvre efficace. La fluidité du trafic s'en trouve améliorée et la hiérarchie du réseau routier renforcée, au bénéfice des automobilistes, des transports publics, des vélos électriques rapides et des organisations de secours.

Après un long processus politique, le principe selon lequel la vitesse est en règle générale limitée à 50 km/h sur les routes affectées à la circulation générale à l'intérieur des localités est désormais confirmé. Les modifications d'ordonnances qui entrent en vigueur aujourd'hui font en sorte qu'une généralisation du 30 km/h en milieu urbain ne soit plus possible. Ces dernières années, le Touring Club Suisse et l'Automobile Club de Suisse se sont engagés conjointement en faveur d'une réglementation pragmatique et saluent désormais expressément la mise en œuvre, par le Conseil fédéral, de la décision claire du Parlement.

Une hiérarchie claire du réseau routier

À l'avenir, les villes et les communes devront démontrer, au moyen d'une expertise, que l'instauration du 30 km/h sur les routes affectées à la circulation générale n'entraîne pas un report du trafic vers les rues de quartier. Cette hiérarchie claire du réseau routier répond à une revendication de longue date du TCS et de l'ACS. Le trafic de contournement dans les quartiers augmente le risque d'accident, entrave la mobilité douce et nuit de manière générale à la qualité de vie.

Les revêtements phonoabsorbants sont plus efficaces que les réductions de vitesse

Pour réduire le bruit routier, les revêtements phonoabsorbants sont plus efficaces que les réductions de vitesse. Le Conseil fédéral partage également cette appréciation. Il est donc regrettable que la priorité accordée aux revêtements phonoabsorbants n'ait pas été prise en compte dans la modification des ordonnances. Le TCS et l'ACS demandent désormais à l'Office fédéral des routes et à l'Office fédéral de l'environnement de préciser, dans leurs directives à l'intention des cantons et des communes, que les revêtements routiers phonoabsorbants constituent la principale mesure de réduction du bruit.

Les modifications qui entrent en vigueur aujourd'hui constituent une étape importante vers une politique de mobilité qui tient compte de tous les usagers de la route. Le TCS et l'ACS demandent désormais que ces modifications d'ordonnances soient appliquées de manière uniforme et systématique dans toute la Suisse, afin que les mêmes règles s'appliquent à tous les usagers de la route, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Contacts

Jordan Girod, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | jordan.girod@tcs.ch
www.pressestcs.ch, www.flickr.com

Simone Gianini, président central du ACS
Tél. 076 679 22 44 | simone.gianini@acs.ch

Touring Club Suisse – toujours à mes côtés.

Depuis sa fondation en 1896 à Genève, le Touring Club Suisse est au service de la population suisse. Il est synonyme de sécurité, durabilité et liberté de choix en matière de mobilité personnelle et il est actif tant au niveau politique que social. À travers plus de 2200 collaborateurs et 23 Sections régionales, le plus grand club de la mobilité de Suisse propose à plus de 1,65 millions de membres un large éventail de prestations et services liés à la mobilité, l'assistance, la santé et les activités de loisirs. Une prestation d'assistance est fournie toutes les 70 secondes. Chaque année, 200 patrouilleurs accomplissent quelques 368'000 interventions de dépannage sur les routes suisses et permettent de reprendre la route immédiatement dans plus de 80 % des cas. La protection voyage TCS traite et coordonne 77'000 cas et interventions, dont près de 3700 évaluations médicales et 1350 rapatriements par an. TCS Ambulance est le plus grand acteur privé dans le secteur des secours d'urgence et du transport sanitaire en Suisse avec 400 collaborateurs, 23 bases logistiques et environ 45'000



interventions par année. Les centres de protection juridique traitent plus de 48'000 affaires juridiques et fournissent près de 11'000 renseignements juridiques. Depuis 1908, le TCS s'engage pour davantage de sécurité dans la mobilité – un engagement rendu possible grâce à ses membres. Il développe des supports pédagogiques, des campagnes de sensibilisation et de prévention, teste les infrastructures de mobilité et conseille les autorités. Le TCS distribue chaque année près de 100'000 baudriers et 90'000 gilets aux enfants, afin que la mobilité des plus petits soit sécurisée. Les centres de conduite forment 42'000 participants par an, toutes catégories de véhicules confondues. Avec 32 campings et environ 942'000 de nuitées touristiques, le TCS est aussi le leader du camping en Suisse. L'Académie de la mobilité du TCS étudie et projette les transformations dans le secteur des transports, comme la mobilité verticale par drone ou la mobilité partagée, par exemple avec le projet «carvelo» qui compte 360 vélos-cargo électriques et 45'000 utilisateurs. Le TCS est cosignataire de la feuille de route mobilité électrique 2030.